



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

IA-05(16)

Émission d'un authentifiant en personne ou par tierce partie externe de confiance

Juill. 2026



Contrôle de l'identité et de l'authentification

Identification and Authentication

IA-05(16) – Émission d'un authentifiant en personne ou par tierce partie externe de confiance (PcTe-)

Énoncés :

Exiger que l'émission [Affectation : types d'authentifiant ou authentifiants spécifiques définis par l'organisation] soit effectuée [Sélection (un choix) : en personne; par une partie externe de confiance] auprès [Affectation : autorité d'enregistrement définie par l'organisation] avec l'autorisation de [Affectation : personnel ou rôles définis par l'organisation].

Responsable : Aucun

Discussion :

L'émission d'authentifiants en personne ou par tierce partie externe de confiance améliore et renforce la fiabilité du processus de confirmation de l'identité.